



Un « Chèque efficacité énergétique » pour les petites entreprises franciliennes

Le 9 janvier 2023

La Région encourage les entreprises franciliennes de moins de 20 salariés à s'adapter à la hausse des coûts de l'énergie, tout en accentuant leur performance énergétique. Elle leur accorde jusqu'à 5.000 euros pour réduire leur consommation d'énergie et d'eau, leur production de déchets, etc.

Descriptif

Le « Chèque efficacité énergétique » peut atteindre 5.000 euros.

Grâce à lui, les entreprises de moins de 20 salariés, quel que soit leur secteur d'activité, pourront financer les investissements qui permettent de :

- Diminuer leur consommation d'énergie,
- Diminuer leur consommation d'eau,
- Améliorer la qualité de l'air intérieur,
- Développer les mobilités douces,
- Développer la consigne pour réemploi et la gestion des déchets.

Les entreprises pourront par exemple financer :

- Leur isolation,
- Des équipements basse consommation,
- Le remplacement d'anciens équipements énergivores...

Agir sur

Le « Chèque transition écologique » pour les entreprises de moins de 20 salariés à usage

Plus de détails

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.